



Assemblée générale

Distr. générale
14 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 122 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 14 septembre 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Suite à mes lettres datées des 1er, 5, 7 et 12 septembre 2000 (A/55/345 et Add.1 à 3), j'ai l'honneur de vous informer que la Grenade et la Guinée ont fait les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi Annan